

L'Affaire du Régiment de Touraine-Infanterie

(LAON 1712) (1)

par H. de BUTTET

Il s'agit d'une affaire de faux-saunage qui, à la fin de l'année 1712, a causé une vive émotion aux habitants du Laonnois.

Le faux-saunage a pris naissance dans l'Ancienne France dès la création des Gabelles, et s'est continué jusqu'à leur suppression en 1790. Il avait atteint, dans l'armée royale, un grand développement pendant les dernières années du règne de Louis XIV. Cela explique le nombre des ordonnances édictées par les Ministres Secrétaires d'Etat ayant le « Département de la Guerre » : Louvois, Barbezieux, Chamillart, Voysin, etc. pour lutter contre lui, comme ils le faisaient contre la désertion.

Les documents de l'époque conservés aux Archives Nationales, au Service Historique de l'Armée, comme aux Archives de l'Aisne, de la Somme et de l'Oise permettent de mieux connaître cet aspect de la vie qu'ont menée jadis les hommes de notre pays, au temps où la Haute-Picardie, pays frontière, était proche du théâtre de la guerre... où régnait la misère, la pénurie, le désordre et l'insécurité.

Pays de « Grande Gabelle », la généralité de Soissons à laquelle appartenait l'élection de Laon, se trouvait comme la Picardie, voisine du Hainaut et du Cambrésis pays de « franc salé ». C'était une zone sensible où la contrebande du sel était pratiquée couramment pendant les quartiers d'hiver par les cavaliers, dragons ou soldats de connivence avec la population.

Etant irrégulièrement payés de leur solde — car « l'état des finances ne permettait pas qu'elle le soit », ils se livraient au trafic du faux-sel, que « toléraient leurs officiers » — mais ils

Sources :

- (1) Archives nationales : G 7/516 - 1245 - 1247 et Boislile : correspondance des contrôleurs généraux : t. III.
Archives de l'Aisne : série B/4002 : grenier à sel de Laon.
Archives de la Guerre : A 1 - 2411 - 2414.

prenaient de grands risques : la peine de mort était prévue quand ils étaient pris attroupés et armés, car telle était la rigueur des lois. Or, les gardes des gabelles, organisés en brigades à cheval, leur faisaient une chasse impitoyable.

II. - Le 5 décembre 1712, le sieur Doffoy, capitaine général des fermes, résidant à Laon, avait appris qu'un groupe de 20 à 25 grenadiers et soldats du régiment de *Touraine-Infanterie*, garnison, laonnoise pendant le quartier d'hiver, étaient allés chercher du faux-sel en pays étranger. Il avait demandé en renfort les brigades des gabelles de Vailly, Cormicy, Amifontaine et Sissonne afin de les « attendre aux passages ».

Vers midi, les faux-sauniers militaires avaient forcé le passage de Brazicourt, ferme sise à Grandlup, où Doffoy avait placé en bouclage seize soldats, qui « avaient abandonné leur poste sans tirer un coup de feu », ayant sans doute reconnu leurs camarades.

Doffoy qui se tenait à Liesse avec 18 gardes à cheval, se porte alors avec eux en direction de Laon. Il est rejoint par 9 autres gardes à cheval qui avaient aperçu les faux-sauniers. Avec ce renfort il se dirige sur Monceau-le-Waast, et c'est près de ce village qu'il les rencontre... Il les « somme de mettre armes et ballots bas ». Mais, écrit-il dans son rapport « les soldats le menacent de leurs armes, ce qui le contraint à en faire autant ». Une échauffourée s'ensuit, au cours de laquelle, si l'on en croit Doffoy, des coups de feu auraient été tirés de part et d'autre. La résistance aurait duré une heure... Un soldat a été tué, deux autres ont été blessés l'un mourra de ses blessures. Les dix-sept autres se rendent quand Doffoy leur crie : « Bon quartier ! Armes basses ! » Vingt ballots de sel sont saisis (ils seront transportés par chariots à Soissons), avec vingt fusils du régiment, douze baïonnettes, des pistolets, fournitments, poudre et balles... Les soldats auraient « résisté jusqu'au bout, et n'auraient cédé qu'à la dernière extrémité »... Les Archives nous font connaître leurs noms : Jean Buisson dit la Jeunesse, François Salomon dit Belle rose, Joseph Tarbet dit Joli-Cœur, Jean Aliot dit Sans-chagrin, etc. Ils appartiennent à diverses compagnies du régiment de *Touraine*. Le sel a été chargé à la forge Philipot à Chimay...

Un procès-verbal détaillé est dressé, mais tous refusent de le signer.

III. - Le bruit court bientôt à Laon que les gardes de Doffoy ont fait usage de leurs armes après que les soldats, au cri de « Bon quartier ! Armes basses » ont jeté leurs fusils.

Alors, quelques jours après, pour venger leurs camarades, les soldats du régiment de *Touraine* assiègent la maison de Doffoy qui parvient à s'échapper, et pourchassent partout les employés des gabelles qui se sauvent et vont chercher refuge dans d'autres villes, ou dans les bois.

Aux dires de Doffoy, près de 200 employés « composant les brigades de son département » ont abandonné leur poste, et le faux-saunage s'exerce alors librement... Les officiers du régiment de Touraine ne font rien pour « contenir leurs hommes ». Ils prennent leur parti, et adressent une plainte à Desmaret (contrôleur général des Finances dont relèvent les Fermes) et au marquis de Maillebois, colonel commandant le régiment.

Le 15 décembre — dix jours après cette grave affaire — Laugeois d'Hymbercourt, intendant de Soissons, rend compte lui-même à Desmaret.

C'est une lettre bien curieuse qu'il lui adresse :

« L'extrême considération et les ménagements que je dois à un régiment qui a le bonheur d'être commandé par M. le Marquis de Maillebois m'ont empêché de vous informer moi-même des désordres que les soldats ont commis dans leur quartier. J'aurais voulu pouvoir étouffer ce que le directeur des gabelles en a mandé aux fermiers généraux pour vous en rendre compte. Pour prévenir les fruits du ressentiment de ce régiment contre les commis, j'ai eu l'honneur d'écrire à l'officier qui commande le quartier et l'ai prié instamment de donner les ordres convenables. Mais quoiqu'il m'ait promis de veiller, deux lettres que je reçois, l'une du Sieur Doffoy, Capitaine Général des Gabelles, l'autre du Sieur Aubert ci-devant receveur des Gabelles à Laon, me font connaître que le Capitaine Général et tous les commis désertent et certainement ce doit être avec fondement. Le sieur Doffoy n'étant susceptible de peur, mais au contraire un des plus prudents et un des plus déterminés hommes qu'il y ait dans l'emploi, et qui mérite votre protection, comme je crains que cela n'ait des suites, j'ai cru de mon devoir et de mon attachement respectueux pour M. le Marquis de Maillebois, de vous en informer, et de lui en donner avis tant par rapport au service que pour obvier aux malheurs qui arriveraient certainement si on n'y donne des ordres très fermes, ne devant et ne pouvant pour toutes sortes de raisons m'adresser qu'à vous, Monsieur, pour un régiment qui vous appartient. J'espère de votre bonté que vous entrerez dans les considérations qui me forcent à vous importuner à ce sujet, puisqu'elles ont toutes pour objet le dévouement et le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être.

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Laugeois ».

IV. - Doffoy, voulant se défendre de la grave accusation portée contre lui avait demandé le 3 janvier 1713, aux habitants de Monceau-le-Waast de signer une déclaration écrite, certifiant que l'échange de coups de feu avait précédé la reddition des soldats,

et qu'il ne leur avait été fait aucun tort ni violence après qu'ils eurent mis les armes bas. Mais, alors que tous les habitants avaient été témoins de l'affaire, trois seulement avaient accepté de donner leur signature au papier que Doffoy leur avait présenté (craignaient-ils d'être « brûlés et saccagés par les soldats » comme le prétendait Doffoy ? ou les trois signataires avaient-ils signé sous la menace ?). Le doute subsistait...

Le capitaine général des fermes avait alors demandé aux fermiers généraux qu'un commissaire soit désigné pour mener l'enquête... Ses vingt-huit employés demandaient « à être mis en prison, et jugés impitoyablement sans aucune grâce si leur assertion était reconnue fausse... On les accusait d'avoir fait des décharges sur les vingt soldats pris qui avaient mis les armes bas sans se défendre ». Qui aurait pu croire que vingt soldats du régiment de Touraine auraient « sans se défendre ni faire aucune décharge mis les armes bas devant vingt-huit employés... » « alors qu'on sait que les gens de guerre les regardaient ordinairement avec mépris et gens sans cœur... » ?

Doffoy rappelait qu'il servait depuis plus de quinze ans, avait reçu cinq blessures par coup de feu dont quatre balles lui étaient restées dans le corps. Il avait « si bien gagné l'estime des Fermiers Généraux, ses chefs qu'il avait toujours reçu d'eux un avancement mérité, sans l'appui de personne... ».

Il suggérait que le régiment de Touraine soit éloigné de la généralité de Soissons. « C'est, le seul moyen, écrivait-il, de rétablir le service des fermes, car, quelque défense qu'on puisse faire aux soldats de ce régiment de rien attenter contre Doffoy et ses employés, ils ne se croiront jamais en sûreté de leurs personnes et auront peine à retourner à leur poste... ».

Au dos du mémoire adressé par Doffoy aux fermiers généraux, est écrit de la main de Desmarests, contrôleur général des Finances la décision prise :

« Réglé le 23 janvier — Lui faire réponse qu'il fera fort bien d'être plus sage, que ce n'est pas à lui à me donner des avis, que je connais la fausseté de celui qu'il me donne, et qu'il peut compter que je le ferai révoquer s'il ne tient pas une meilleure conduite, que je suis informé de son *indigne procédé* à l'égard des soldats du régiment de Touraine sur lesquels il a fait tirer après avoir mis les armes bas ».

— Comme le dit La Fontaine : « Suivant que vous serez puissant ou misérable — les jugements de cour vous rendront blanc ou noir... ».

En définitive l'affaire n'eut pas de suite, les soldats rejoignirent leur régiment, et les employés des Gabelles peu à peu reprisent leurs postes.

V. - Cette affaire présente une particularité. C'est en effet, à notre connaissance, la seule affaire importante de faux-saunage menée à cette époque par des *fantassins* en Haute-Picardie, alors que le faux-saunage était généralement pratiqué par les cavaliers ou dragons, qui disposaient de chevaux pour la contrebande du sel (Ceux de leurs régiments ?...). Les soldats du régiment de Touraine portaient donc sur leurs épaules les ballots de faux-sel, et ce devait être une lourde charge qu'ils ramenaient de loin...

La saisie des chevaux, armes, équipements était fort dommageable aux Colonels, qui habituellement devaient les racheter... Nous pouvons remarquer en passant qu'il n'y eut aucune expertise des armes pour déterminer si les soldats en avaient fait usage... De toute façon l'affaire était classée d'avance : comme on l'a vu, le régiment « appartenait » à Desmarests, contrôleur général des Finances, et il était commandé par son fils, le Marquis de Maillebois. Il devait donc échapper à la règle commune, d'autant plus...

VI. - D'autant plus que bien avant 1712 les difficultés du recrutement, à cette époque où l'on avait tant « besoin d'hommes », avaient déterminé Desmarests à faire chercher dans les prisons du royaume les faux-sauniers condamnés aux galères, surtout s'il s'agissait de cavaliers, dragons ou soldats, et à leur faire accorder des lettres de rémission, à les faire libérer à condition qu'ils s'engagent dans son régiment.

En somme Touraine-Infanterie était en partie composé d'anciens faux-sauniers. Quoi d'étonnant qu'ils aient repris leur ancienne industrie en cette période de pénurie ? Il fallait bien qu'ils « vivent » !

VII. - Le régiment de Touraine avait un très beau passé et de solides traditions. Il jouissait aussi d'un régime de faveur dont nous donnerons des exemples :

En 1708, Desmarests avait fait délivrer 300 livres à chacune des compagnies de ce régiment pour le « fonds des recrues » et avait demandé « que le secret en soit gardé parce qu'on ne pouvait faire le même traitement à tous les autres régiments ».

La même année, l'intendant de Champagne avait fourni au Marquis de Maillebois sept hommes « accusés de faux-saunage, bien faits et propres pour le service ».

En 1710, l'intendant de Rouen avait livré au régiment de Touraine 300 hommes de milice, parmi lesquels se trouvaient des déserteurs. M. de Maillebois avait été expressément dispensé de les rendre s'ils étaient réclamés... La même année, quatre soldats du régiment avaient été condamnés par les juges des Gabelles de Noyon à 500 livres d'amende pour faux-saunage. Leur peine avait

été convertie en neuf années de galère. Leur capitaine, qui ne voulait pas perdre trois « vieux soldats » et un autre qui avait fait le siège de Lille, obtint pour eux une lettre de rémission. « C'eût été préjudiciable au régiment de M. de Maillebois ».

Touraine-Infanterie avait beaucoup souffert de la campagne de 1711 (sièges de Douai, du Quesnoy, de Bouchain). En février 1712, il avait fallu le rétablir. Le Marquis de Maillebois, avait lui-même été blessé. Il avait, écrit-il à Voysin, perdu depuis décembre 6 vieux soldats « morts de privations » et 28 des 96 recrues qu'on lui avait faites. Il avait ainsi récupéré une partie seulement des 180 hommes qu'il avait laissés dans les hôpitaux à la fin de la Campagne. On comprend, à la lumière de ces chiffres, la politique menée pour rendre les effectifs qui manquaient à l'armée du roi comptant 70.000 hommes seulement, face aux 130.000 hommes des Anglo-Hollandais du Prince Eugène et de Marlborough qui avaient conquis les places du Nord.

En septembre 1712, trois cavaliers du régiment de Cayeux, en quartier d'hiver à Beaurieux, avaient été chercher du faux-sel dans la région de Givet, suivant les indications que leur avait données Paquier marchand de toile et tisserand (filière : Corbeny, Saint-Erme, Amifontaine, Sissonne, Danicourt, Martigny). Les habitants de Beaurieux avaient avancé l'argent, et le vivandier avait loué un cheval de charge. Un des cavaliers, nommé La Sonde, avait été pris avec ses armes. Il risquait d'être pendu, car on voulait faire un exemple, au début des quartiers d'hiver... A force de démarches en fin de compte, il avait été gracié, à condition de servir non dans son régiment mais dans le régiment de Touraine. Comme il était « enfant de famille », parent d'un officier général, il allait même être affecté à la Compagnie Colonelle. Le Marquis de Maillebois reçut en même temps deux cavaliers du régiment de Latour, emprisonnés pour faux-saunage. Ils n'avaient pas été réclamés par leurs officiers. Ils n'étaient pas « fort propres à servir dans leur corps » mais pouvaient devenir fantassins.

En septembre 1712, Desmarests avait envoyé au fermier général de Tours la liste de 41 faux-sauniers détenus dans la prison de Saumur, avec des lettres de grâce pour qu'ils servent dans son régiment. Cela avait jeté les autorités locales dans un grand embarras, car la prison de Saumur était un lieu maudit, de sinistre réputation, où pourrissaient les condamnés... Parmi les faux-sauniers désignés, certains étaient morts, les autres n'étaient pas présentables... et n'étaient plus en état de porter les armes. Quatorze autres furent proposés. (Les archives ne permettent pas de savoir combien ont pu rejoindre...).

VIII. - Le recrutement de faux-sauniers pour Touraine-Infanterie ne fut pas interrompu par l'affaire de Monceau-le-Waast et nous en trouvons encore trace dans la correspondance du contrôleur général :

En mai 1713 : six faux-sauniers détenus dans la prison de Bourges, et condamnés à 300 livres d'amende, convertis en peine des galères faute d'avoir pu les payer, seront graciés à condition de servir dans Touraine-Infanterie. Un septième qui avait été gracié l'année précédente dans les mêmes conditions, avait déserté : il ne bénéficiera pas de la même clémence bien que très grand et de bonne mine (« bien facé »).

En mai 1713, encore, un capitaine du régiment, ayant bénéficié d'un congé de semestre, reviendra du Languedoc avec plusieurs faux-sauniers qu'il a recrutés dans les prisons « à cause de l'extrême difficulté à trouver des hommes ». En cours de route, s'étant pris de querelle avec un étapier, il le tuera... L'intendant du Languedoc arrangera l'affaire : « J'ai fait faire, écrira-t-il à Desmaret, des informations aussi favorables qu'elles peuvent l'être. J'ai donné la preuve que l'officier a été insulté et frappé par l'étapier. C'est un pur malheur ». Il demandera qu'on lui donne des lettres de rémission qu'on appelle militaires, qui ne coûtent rien à entériner... Il assurera enfin « qu'il n'a rien oublié de tout ce qu'il a pu imaginer pour le tirer promptement d'affaire ». Mais il l'a tout de même consigné sur parole dans la citadelle de Montpellier.

IX. - Le mode de recrutement du régiment de Touraine est un précédent de cet effort entrepris de nos jours pour la réinsertion des condamnés dans la société. On pourrait être tenté de retrouver dans les archives du Service Historique ce qu'il advint à nos faux-sauniers de Montceau-le-Waast... Mais les contrôles des corps de troupe ne commencent vraiment qu'à partir de 1715... Pourtant dans le fonds des Invalides, tenues depuis 1670, on retrouve l'un d'entre eux : Joseph Tarbet, dit Joli-Cœur, entré en 1736 à l'Hôtel Royal. Il avait servi 26 ans dans le régiment de Touraine, était estropié, mesurait cinq pieds un pouce, portait les cheveux encore noirs, mais abattus et épais, il avait le visage long... Il devait mourir en 1748 à Perpignan où il avait été envoyé en compagnie détachée.

X. - L'affaire de Monceau-le-Waast fit grand bruit... à Laon. Ce n'était pas la première fois que pendant les quartiers d'hiver les soldats y avaient maille à partir avec les commis des fermes : en juin 1711 une affaire avait déjà causé quelque émotion.

Un grenadier du régiment de Tourville, nommé Saint-Loup avait « fort maltraité et blessé » le sieur Mignot, receveur du tabac. Ses camarades vinrent le délivrer et injurièrent en termes pittoresques la femme de celui-ci : « Bougresse ! crie l'un d'eux, j'ai aidé à prendre les fusils de tes bougres de gardes ! J'ai vendu celui que je leur ai pris dix écus, j'en ai dépensé l'argent à Notre-Dame de Liesse et j'ai bu à la santé de tes bougres de

chiens ! Mais si celui qui a régalé le bougre de receveur va en prison, avant que le régiment sorte, nous mettrons tes commis à mort, et ton bougre de bureau au pillage !... ».

L'affaire n'avait pas eu de suites, bien que les maîtres chirurgiens de Laon, les sieurs Alexandre Bonchay et Marc Mauray, aient délivré au receveur un certificat, et lui aient prescrit de garder le repos neuf jours sauf complications... Les fermiers du tabac avaient demandé une sanction exemplaire, mais Saint-Loup avait quitté Laon et rejoint l'armée de Flandre.

En février 1712 une autre affaire de faux-saunage à laquelle étaient mêlés les cavaliers du régiment *Commissaire Général* avait été signalée. Elle apparut sans fondement. Le commandant du régiment avait pris des mesures de précaution dès son arrivée à Laon le 1^{er} novembre précédent : les cavaliers avaient été désarmés, les sabres et armes à feu étaient déposés chez les commandants de compagnie, des appels étaient passés soir et matin. Il avait obligé les édiles à faire publier, au son du tambour, que les Laonnois ayant des cavaliers logés chez eux seraient obligés d'avertir s'ils découchaient, sous peine d'être à l'amende, et de tout l'hiver il ne s'en était trouvé que trois qui avaient découché deux nuits et étaient au cachot. Il ne pouvait s'agir que de semestriers d'un autre régiment...

Le régiment de la *Reine-Infanterie* à l'automne de 1713, prit à Laon ses quartiers d'hiver ; un de ses capitaines, le sieur d'Ambly, blessé à la bataille de Malplaquet adressa une supplique à l'intendant de Soissons. Il avait confié l'argent du recrutement à un ancien sergent de sa compagnie, qui avait levé le pied... C'était pour cet officier une « perte considérable », et, à l'instar de Maillebois, il demandait qu'on lui « accorde douze faux-sauniers, pris sans port d'arme dans la généralité, pour rétablir sa compagnie ». Les directeurs des Gabelles de Soissons et de Saint-Quentin assurèrent qu'il ne s'en trouvait aucun...
